



Gatineau, 30 septembre 2021

## **Objet : Ajustement des mesures relatives au port du masque au primaire**

---

Chers parents et tuteurs,

Le gouvernement du Québec a annoncé un renforcement des mesures liées au port du masque dans les écoles primaires de dix régions de la province, dont l'Outaouais. Dans le but de réduire les ordonnances d'isolement et d'éviter les fermetures des classes, les mesures suivantes seront effectives à compter de lundi prochain 4 octobre 2021, dans l'ensemble des écoles primaires du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais :

### **Cours d'éducation physique au primaire**

- La Santé publique recommande, dans un premier temps, que les cours d'éducation physique et à la santé se déroulent à l'extérieur dans la mesure du possible.
- Si cette option est impossible et que les cours se déroulent à l'intérieur, l'enseignant doit adapter sa pratique afin d'assurer le respect d'une distance de 2 mètres entre les élèves.
- Si le maintien de la distanciation n'est pas possible, le port du masque d'intervention à l'effort s'avère la mesure à mettre en place. Il est alors recommandé que l'enseignant adapte le niveau d'intensité et qu'il assure une surveillance constante des élèves.

Cette directive de la Santé publique ne vise pas les programmes particuliers, ni les activités parascolaires, ni les concentrations en sport.

### **Transport scolaire des élèves du préscolaire**

- Les élèves de l'éducation préscolaire, utilisant des transports scolaires multiniveaux, devront porter le masque à l'intérieur des autobus scolaires et berlines.
- Des masques d'intervention pédiatriques seront distribués à ces élèves du préscolaire.

### **Tests de dépistage rapide**

Depuis cette semaine, les tests de dépistage rapide peuvent être administrés aux élèves du primaire qui développent des symptômes au cours de la journée et dont l'autorisation parentale a été obtenue. À cet effet, nous désirons préciser que bien qu'il ne soit pas requis que les élèves du préscolaire portent un masque en classe, si un élève du préscolaire reçoit un résultat négatif suite à l'administration d'un test rapide, ce dernier pourra demeurer en classe, mais en portant un masque. Pour plus d'informations en lien avec les tests rapides, nous vous invitons à consulter le [feuillet du gouvernement du Québec](#) en cliquant sur l'hyperlien.

En terminant, nous désirons vous rappeler l'importance d'être vigilants et de respecter l'ensemble des mesures sanitaires. Les enfants qui présentent des symptômes de la COVID-19 doivent demeurer à la maison et se faire tester dans un centre de dépistage.

Merci de votre compréhension et collaboration,

**Nadine Peterson**

Directrice générale

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais